

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ONU—LES RÉOLUTIONS CONCERNANT LA POLITIQUE COLONIALE DU PORTUGAL

Question n° 1522—M. Lewis:

1. Quelles résolutions des Nations Unies concernant la politique coloniale du Portugal et les colonies portugaises, en particulier l'Angola et la Mozambique, le Canada a) a-t-il soutenues, b) pour lesquelles s'est-il abstenu, c) contre lesquelles a-t-il voté?

2. Quel était le contenu de chacune de ces résolutions?

3. Quelles mesures particulières le Canada a-t-il prises pour mener à bien les desseins des résolutions qu'il a soutenues, en particulier la résolution 1603 en 1961, la 1699 en 1962 et la 2395 en 1968?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS AUX RECHERCHES INDUSTRIELLES POUR LA DÉFENSE

Question n° 1666—M. Broadbent:

1. Au cours de l'année financière 1969-1970, a) combien d'entreprises appartenant en entier ou en majorité à des étrangers ont reçu des subventions ou des privilèges par l'entremise du Conseil de recherches industrielles pour la défense et quelles sont ces entreprises, b) dans chaque cas, quelle est la valeur totale de la subvention ou du privilège accordés?

2. Au cours de la même année, a) combien d'entreprises appartenant en entier ou en majorité à des Canadiens ont reçu des subventions par l'entremise du Conseil de recherches industrielles pour la défense et quelles sont ces entreprises, b) dans chaque cas, quelle est la valeur totale de la subvention ou du privilège accordés?

(Le document est déposé.)

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES CÉRÉALES

LE PROBLÈME INTERNATIONAL DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DU BLÉ

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je demande la permission, avec l'appui du député de Yorkton-Melville, de demander l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin d'étudier une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence à savoir l'échec de la conférence des cinq grandes nations exportatrices de blé où l'on n'a pu s'entendre sur une production méthodique du blé et sur la réduction des emblavures, l'impossibilité de maintenir la stabilité des prix dans le commerce international du blé et la nécessité urgente pour le gouvernement canadien d'avoir recours à une autre politique si l'on veut éviter une situation encore plus catastrophique dans l'économie canadienne du blé.

[L'hon. M. MacEachen.]

M. l'Orateur: Le député de Regina-Est a averti la présidence de son intention de demander l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement pour étudier le problème de la production et de la commercialisation internationales du blé. La présidence a des sérieuses réserves à faire sur la forme sous laquelle la motion a été proposée. Bien que sans aucun doute cette dernière traite d'un sujet d'intérêt national concernant tous les députés, c'est d'autre part, à bien des égards, un problème permanent. On en trouve la preuve, par exemple, dans les nombreuses questions posées à la Chambre pendant une période prolongée ainsi que dans les débats répétés que nous avons eus à ce sujet au cours du mois dernier.

Je pourrais donner un autre exemple. En juillet dernier, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a présenté une motion d'ajournement en vertu de l'article 26 du Règlement pour discuter de l'Arrangement international sur les céréales et du soutien international des prix du blé. Depuis, il y a eu un certain nombre de débats sur l'ensemble de cette situation. Il se peut bien qu'il soit nécessaire de tenir bientôt un autre débat à ce sujet, surtout par suite de la conférence d'hier sur le blé. Cependant, selon les dispositions de l'article 26 du Règlement j'estime qu'un tel débat ne devrait pas avoir lieu maintenant à titre d'urgence en vertu de cet article.

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Français]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion portant production de documents n° 375 est acceptable par le gouvernement.

LE PROJET D'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PÊCHE

[Traduction]

Motion n° 375—**M. Howard (Skeena)**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du projet d'accord entre le Canada et les États-Unis concernant les privilèges réciproques en matière de pêche dont il a été question dans le communiqué de presse du ministère des Pêches et des Forêts du 16 février 1970.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n°s 166, 167, 168, 169, 350, 353, 367, 376, 387 et 398?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.